

Attention ! Deux halakhot vous sont proposées et expliquées régulièrement



HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

Lois relatives au pain :

20/01/2008

10- De même, nos Sages disent qu'il ne faut pas suspendre le pain dans un sac, car cela amène la pauvreté. Cependant, il est permis de mettre du pain dans le cartable des enfants, même si à l'école, ils vont le suspendre.

9- Nos Sages enseignent que le fait de jeter le pain lorsqu'il est encore consommable, même s'il ne s'agit que de miettes, entraîne la pauvreté de la personne qui le fait.

17/01

8- On ne doit pas jeter le pain à la poubelle sauf s'il est devenu inconsommable.

7- Il convient de témoigner beaucoup de respect envers le pain. Pour cette raison, on ne le jettera pas, pas même au moment du motsi où l'on distribue le pain.

14/01

6- Comment fait-on le motsi (pour les communautés séfarades) ? On commence à réciter la bénédiction en posant ses mains sur le pain, puis lorsque l'on arrive à « Mélekh haolam », on tient le pain entre ses deux mains, et enfin, lorsque l'on dit « Hamotsi le'hem min haarets », on lève le pain et on termine la bénédiction.

Attention ! Deux halakhot vous sont proposées et expliquées régulièrement



HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

5- Lorsque l'on coupe le pain pour le distribuer au moment du motsi, on ne coupe pas de morceaux trop petits, car cela fait pingre, ni trop gros, car cela fait glouton.

13/01

4- Le Chabbat ainsi que Yom Tov, on ne fera pas d'entailles sur le pain avant de réciter la bénédiction, et ceci afin, que l'on puisse accomplir la mitsva d'avoir des pains entiers (« le'hem michné ») à Chabbat et Yom Tov.

3- Il convient de terminer la bénédiction avant de couper le pain. Toutefois, afin de réduire le temps d'interruption entre la fin de la bénédiction et le moment où l'on coupe le pain, on a l'habitude, avant de réciter la bénédiction, d'entailler légèrement le pain à l'endroit où on va le couper après la bénédiction.

10/01

2- Lorsque l'on a un pain entier et un morceau de pain coupé, il est préférable de dire la bénédiction de motsi sur le pain entier.

1- On récite la bénédiction « Baroukh ata ... hamotsi le'hem min haarets » avant de manger du pain, quelle que soit la quantité de pain que l'on veut manger (pour nétila, cf. Lois relatives au lavage des mains)